

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ROY, Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14 – conseillers présents : 21

Date de convocation : 22 août 2016

Présents : M. ROY Jean-Marie, M. MONNERON Christian, Mme BRUNET Sylvie, M. LAURANT François, Mme DUBOSQ Isabelle, Mme LARGEAU Hélène, M. RAMBAUD Fabrice, Mme CROMER Marie-Thérèse, Mme COUSIN Sylvie, Mme COUCHÉ Valérie, M. BODIN Dominique, M. BONNEAU Frédéric, M. CANON Gaston, M. CHAMPIGNE Philippe, Mme GAZEAU Emmanuelle, Mme JAGOUX Sylvie, Mme LECLERC-DUCHAMP Isabelle, M. NOURIGEON Fabien, Mme PAIRAULT Françoise, M. PICARD Christian, Mme PICHE-MULTON Myriam.

Absents excusés :

Mme BABINOT Sarah ayant donné pouvoir à M. ROY Jean-Marie, M. BROUSSARD Raphaël, M. PINTAUD Francis, M. RÉJOU-MÉCHAIN Bertrand, Mme ROBIN Evelyne ayant donné pouvoir à M. BODIN Dominique, M. RUSSEIL Philippe ayant donné pouvoir à M. PICARD Christian.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUBOSQ Isabelle se propose pour assurer cette fonction.

II – POUVOIRS

Mme BABINOT Sarah ayant donné pouvoir à M. ROY Jean-Marie, Mme ROBIN Evelyne ayant donné pouvoir à M. BODIN Dominique, M. RUSSEIL Philippe ayant donné pouvoir à M. PICARD Christian.

III – EXAMEN DES RAPPORTS DE M. LE MAIRE

1- Cession de terrain pour l'installation d'une unité de méthanisation

La société Celles sur Belle Biogaz souhaite acquérir les parcelles cadastrées AC318, 319 et une partie de la parcelle AI259 situées à l'Est de la zone d'activités de la Gare – Les Ombrails.

Ces parcelles présentent une superficie respectivement de 14 492 m², 1 562 m² et environ 700 m², soit une superficie globale d'environ 16 754 m².

Ces terrains se situent en zone UE du PLU (zone d'activité économique).

France Domaine a émis un avis sur la valeur vénale de ce terrain n° 2016/061 V0721 en date du 24 août 2016.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 2 voix CONTRE, 1 ABSTENTION, 21 POUR :

- donne son accord pour la signature du compromis de vente des parcelles cadastrées AC318, 319 et une partie de la parcelle AI259 à la société Celles sur Belle Biogaz,
- fixe le prix de vente à 7,96 € par mètre carré, (133 361,84 €),
- accepte la constitution de diverses servitudes d'accès et de passage réseaux pouvant grever des biens appartenant au domaine privé de la commune,
- décide de prendre en charge les frais de viabilisation,
- précise que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à la vente.

2- Cession d'un terrain pour le cabinet dentaire

Une dentiste souhaite s'installer sur la commune et acquérir le terrain situé en fond de parcelle du bâtiment situé 9 et 11 rue des Halles, cadastré AH n° 89, d'une superficie 566 m², donnant sur le parking de l'aumônerie.

Le terrain se situe en zone US du PLU (équipements collectifs).

L'avis de France Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain à 12 € le m².

Il est procédé à un vote : 0 CONTRE la cession, 24 POUR, 0 ABSTENTION

Au vu des résultats, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- décide de donner son accord pour la cession de la parcelle cadastrée AH89 pour partie et de fixer le prix de vente à 6 000 €,
- décide de charger Maître Bernardeau, notaire à Celles-sur-Belle, de rédiger l'acte de vente,
- décide de préciser que les frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune,
- décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à la vente.

3- Dénomination d'une voie : Rue Daniel Archaimbault

Monsieur le Maire propose de renommer la rue de la Gare : Rue Daniel Archaimbault.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION :

- DECIDE de renommer la rue de la Gare « Rue Daniel Archaimbault » ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer les personnes et services concernés.

4- Compétence scolaire

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le projet de modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L. 5211-17 du CGCT, en étendant le champ des compétences optionnelles de la Communauté Cantonale de Celles sur Belle comme suit :

A compter du 1^{er} octobre 2016, est considéré de compétence communautaire :

- L'ensemble des services scolaires et périscolaires :
 - L'acquisition, l'entretien et le renouvellement du matériel scolaire et périscolaire, du matériel collectif d'enseignement,
 - La gestion des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles
 - La construction, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments concourant à l'accueil périscolaire et à l'enseignement public préélémentaire et élémentaire
- L'ensemble des activités dans le cadre du projet éducatif local.
- Les activités mises en œuvre en application de la réforme des rythmes scolaires.
- La restauration scolaire :
 - L'aménagement des locaux, l'accueil des enfants, la surveillance du temps des repas.
 - La confection et l'approvisionnement des repas
 - La gestion des restaurants scolaires
- Transports scolaires :
 - La Communauté Cantonale de Celles sur Belle est organisateur secondaire du ramassage scolaire des écoles primaires et établissements secondaires.
 - La Communauté Cantonale de Celles sur Belle organise les transports pour les enfants des classes primaires dans le cadre des activités périscolaires (fréquentation salle de gymnastique, bibliothèque – activités nautiques ou de plein air...) et extra-scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence scolaire à la Communauté Cantonale de Celles sur Belle, pour un exercice au 1^{er} octobre 2016.

5- Création d'un poste d'agent de maîtrise dans le cadre d'une promotion interne

Monsieur Le Maire propose de nommer un agent au grade d'agent de maîtrise à compter du 10 octobre 2016, dans le cadre d'une promotion interne.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer le poste correspondant :

⇒ Agent de maîtrise à 33 heures, à compter du 10 octobre 2016.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Fait à Celles-sur-Belle, le 2 septembre 2016

Affiché le 7 septembre 2016

Le Maire,

 Jean-Marie ROY